

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté – Égalité – Fraternité



Carghjese

— CASA CUMUNA —

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SÉANCE DU 13 AVRIL 2024

Les membres du Conseil municipal de CARGESE, régulièrement convoqués le quatre avril deux mille vingt-quatre, sont réunis, l'an deux mille vingt-quatre, le treize avril, à dix heures, en la salle des délibérations de la Mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Lucie **FRIMIGACCI**.

Membres : 15

Secrétaire de séance : Jérôme ALESSANDRI

N°2024/21

MEMBRES PRÉSENTS	
Stéphanie ALESSANDRI	Lucie FRIMIGACCI
Jérôme ALESSANDRI	Jean-Paul PAOLI
Emmanuelle FRIMIGACCI-PERONI	Pierre ZANNETTI
Ange SUSINI	Vannina NEGRONI-DESINI
MEMBRES ABSENTS	
Hélène DRAGACCI-CODACCIONI	Pierre-Jean MIGEVANT
Sandrine CINOTTI	Frédéric COLONNA DE LECA CRISTINACCE
Dominique POGGI	Alexia ZANETTACCI
François GARIDACCI (s'est retiré de la salle)	

OBJET : Approbation compte administratif commune 2023.*Vu l'article L.2121-14 du CGCT ;*

En préambule, conformément à l'article visé, Monsieur le Maire rappelle que dans les séances où le compte administratif de l'ordonnateur est débattu, le Conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le Maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion, mais il doit se retirer au moment du vote et s'abstenir de signer la présente délibération.

En conséquence, le Conseil municipal élit Madame Lucie FRIMIGACCI présidente de séance, à l'occasion du vote des trois comptes administratifs communaux, et Monsieur le Maire se retire de la salle. Madame Lucie FRIMIGACCI fera ainsi procéder au vote et signera la présente délibération.

La Première adjointe présente à l'Assemblée délibérante le compte administratif de la commune pour l'exercice 2023 et expose que ses écritures sont en concordance avec celles du compte de gestion du même exercice.

Madame la Première adjointe propose en conséquence aux élus présents d'approuver le compte administratif de la commune lié à l'exercice 2023.

LE CONSEIL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

APPROUVE le compte administratif de la commune lié à l'exercice 2023.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour : 8.

Le Maire,
François GARIDACCI

